

Règlement du concours de textes

Bayard/Aleph-Écriture 2025 « L'objet du souvenir »

Article 1 – Objet du concours

Le concours de textes organisé par Aleph-Écriture et le groupe Bayard dans le cadre de la revue L’Inventoire est destiné à mettre en lumière cinq textes écrits en langue française autour d’une même thématique et de faire connaître le parcours de formation réalisé en partenariat par Aleph-Ecriture et le groupe Bayard « Ecrire son histoire de vie ».

Article 2 – Thème du concours

Les objets nous entourant nous servent parfois de lien avec une personne ou une époque disparue. Objets hérités, protecteurs ou objets du quotidien, choisissez-en un parmi ceux qui ont une place spéciale pour vous. Racontez-nous ensuite pourquoi vous l’avez choisi en vous appuyant sur sa description et la manière dont il est arrivé entre vos mains.

Nous attendons de découvrir votre objet préféré à travers ce qu'il vous évoque, que ce soit un souvenir, un souhait, un vœu. Vous disposez pour cela de 2000 signes, espaces comprises pour écrire un texte autour d'un objet.

Article 3 – Dates du concours

Dates du concours : du 13 octobre au 3 novembre 2025

Les résultats seront communiqués aux lauréats le 14 novembre. La remise des prix aura lieu le 21 novembre.

Article 4 – Frais et modalités d'inscription

Participation : gratuite.

L’inscription se fait via le formulaire dédié au concours où le participant renseigne ses nom, prénom et adresse e-mail, téléphone.

Article 5 – Prix décernés

Le jury décernera les prix suivantes :

Prix : Le jury déterminera 5 textes lauréats, et parmi eux, un prix du jury.

Le texte auquel sera décerné le 1^{er} prix du jury sera publié dans le magazine en ligne Notre Temps

Le/la lauréat(e) remportera un **atelier de 2 jours** au choix parmi ceux proposés par Aleph

Les 4 autres lauréats recevront un **retour écrit personnalisé** de leur texte par le jury

Article 6 – Modalités de participation au concours

Chaque participant ne peut envoyer qu'un seul texte. Celui-ci devra être écrit en français. Le texte proposé ne devra pas avoir antérieurement fait l'objet d'une publication à compte d'éditeur, ni été antérieurement primé par un autre jury, ni faire l'objet d'un contrat d'édition à venir.

1/ Votre texte devra respecter les consignes suivantes :

- Police Times , Taille 12, Interligne 1,5
- Contenir 2000 signes maximum (espace compris, hors titre)
- Être anonymisé : vos nom et prénom ne doivent pas figurer à l'intérieur du document.

2/ Votre texte devra être déposé sous format PDF exclusivement.

3/ Le PDF devra se nommer : NOM Prénom - titre de votre texte (exemple "DURAND Joël – Amours.pdf")

NB : le titre de votre document PDF ne doit pas être "Souvenirs" ou "Aleph" ou "L'Inventoire"

Article 7 – Participants

Ce concours est ouvert à tout candidat âgé de 18 ans au minimum (quel que soit son lieu de résidence et sa nationalité), à l'exception des salariés ou prestataires de la société Aleph-Écriture, des membres du jury et de leur famille.

Article 8 – Sélection

Le jury reçoit une version imprimée et anonyme des textes, pour faire son choix de façon impartiale. Le jury sera attentif aux critères suivants : le respect du thème, du format, le style et la qualité de l'écriture.

Le jury est souverain et ses décisions sont sans appel.

Commenté [DT1]: [On n'ajouterait pas cela ?]

9 – Droits

Les auteurs participants restent propriétaires de leur œuvre, ils cèdent à Aleph-Écriture les droits non exclusifs d'impression, de reproduction, de représentation et d'exploitation de leur texte sous forme de représentation numérique et de lecture publique. La cession de ces droits est consentie pour la durée de propriété littéraire et artistique fixée par la loi française.

Commenté [CC2]: Est-ce que cette phrase n'est pas contradictoire avec ce qui est noté juste avant ?

Les auteurs garantissent les organisateurs et le jury de l'originalité de leurs œuvres; en garantissent la jouissance entière et libre de toutes servitudes, notamment tout ce qui peut tomber sous le coup des lois et dispositions relatives à la diffamation, à la vie privée et à la contrefaçon.

Article 10 – Informations nominatives

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant Aleph-Écriture au 40, boulevard de la République - 78000 Versailles.

Les personnes qui exercent leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

Article 11 – Acceptation des clauses du règlement

Le seul fait de poser sa candidature au concours implique l'acceptation intégrale de son règlement.